

516/H/69/1  
C#2

# LE CROISÉ

BULLETIN D'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Organe du Conseil Central de la Croix Noire



## SOMMAIRE

### PAGES

- 63—Causerie sociale : Trop d'amusements. — A.  
65—Faits et Œuvres : « Journée » régionale à St-Joseph de Beauce.  
67—Soirée d'action sociale à L'Ange-Gardien.  
68—La tempérance à Saint-Apollinaire.  
69—Les progrès de la tempérance au Canada. — AMÉDÉE DENAULT.  
73—Nouveau Comité paroissial de l'Action Sociale Catholique.  
74—Le règne du Sacré-Cœur à Saint-Justin.  
75—La prohibition aux Trois-Rivières. — Aubert du Lac.  
78—Les défunts de la Croix Noire.

ADMINISTRATION

SECRETARIAT DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

# LE PACIFIQUE CANADIEN

**Taux réduits Pour les Fêtes  
DE**

**NOEL et du JOUR DE L'AN**

**SIMPLE PASSAGE** : Départ, 24 et 25 décembre. Retour jusqu'au 27 décembre 1915. Aussi départ 31 déc. 1915 et 1er janvier 1916. Retour jusqu'au 3 janvier 1916.

**PASSAGE ET TIERS** : Départ, 22, 23, 24 et 25 décembre. Retour jusqu'au 28 déc. 1915. Aussi, départ 29, 30 et 31 déc. 1915 et 1er janvier 1916. Retour jusqu'au 4 janvier 1916. :-: :-: :-: :-: :-: :-:

Aucun billet ne sera vendu à moins de 25 cts

Pour renseignements, billets, s'adresser à 30, rue S.-Jean, angle de la côte du Palais, 46 rue Dalhousie, au château Frontenac, ou à la gare du Palais, Québec.

G.-J.-P.-MOORE,

Agence générale de chemins de fer et paquebots — nous représentons toutes les lignes transatlantiques ; ou à E.-J. HEBERT, 1er Ass. agent Général, Serv. des Voyageurs, Gare Windsor, Montréal, P.Q.

## LA CIE CHS A. PAQUET, Ltee

: - : MARCHANDS DE - - :

### MACHINERIES

E T

ENGINS ET BOUILLOIRES A VAPEUR. TURBINES A L'EAU, ENGINS A GAZ ET A GAZOLINE, MOTEURS ELECTRIQUES ET DYNAMOS, PETRINS MECANINIQUES POUR BOULANGERS

Agrès de scies de tous genres. Planeurs, embouveteurs et mouleurs.  
Machines à moulures perfectionnées. Machines à tenons et à mortaises.  
Corroyeurs à bois, Planeurs de surface.

Scies à rubans, à refendre et à découper. Perceurs à bois ou à métal, etc., etc.  
Toute la ligne de machineries pour travailler et pour finir le bois.

**22, Rue ST-JACQUES, (BASSE-VILLE,) Quebec**

1-9-15

## *Le Croisé*

*Dieu le veut :*

### CAUSERIE SOCIALE

#### **TROP D'AMUSEMENTS**

Dans une lettre récente à Mgr Chapon, évêque de Nice, S. É. le Cardinal Andrieux, archevêque de Bordeaux, écrivait ces graves paroles : « La guerre actuelle doit servir des intérêts supérieurs à ceux pour lesquels on se bat. Elle est destinée, dans le plan de la Providence divine, à rendre l'humanité meilleure. Il faut que la France et les autres peuples se hâtent de profiter des leçons qu'elle donne. Le maître Souverain des hommes et des événements n'attend peut-être que le retour aux principes de l'Évangile, pour mettre un terme à la terrible épreuve qui fait couler depuis quatorze mois tant de sang et tant de larmes. »

Et c'est justement pendant que tant de sang et tant de larmes coulent, que nous voyons recommencer, chez nous, la saison des amusements. Les salles de vues animées regorgent, la comédie se joue, tous les soirs, devant un auditoire considérable, les bals sont à la veille de reprendre peut-être ; et la folie mondaine s'abandonne au rire, pendant que la mort fauche, tous les jours, des milliers de vies de jeunes gens et de pères de famille.

On parle même de l'établissement, à Québec, d'un nouveau théâtre de vues animées, qui ouvrirait bientôt ses portes à deux pas de la Basilique. S'il faut en croire cette rumeur, on peut présumer qu'il ne se passera pas de longs jours avant que des affiches criardes, et d'un caractère passionnel, s'offrent aux regards des fidèles qui se rendront à la cathédrale et des écoliers qui iront à leur classe quotidienne, au Séminaire. Et ces affiches seront là pour inviter les passants à des spectacles sensuels ou fantastiques, bien de nature à exalter l'imagination et à la remplir d'images inconvenantes et suggestives.

Verra-t-on se reproduire, alors, le scandale d'invitations insidieuses, faites à des écoliers par des bateleurs, comme celles qui ont soulevé l'indignation de tous les habitants honnêtes d'une autre ville de notre province ? Fera-t-on distribuer par ces pauvres enfants des prospectus alléchants pour attirer des clients au nouveau théâtre, en promettant aux petits l'admission gratis aux vues animées, comme cela s'est passé aussi dans la ville dont nous parlons ?

Et même si ces scandaleux excès ne se produisent pas, l'inconvenance d'un théâtre situé presque en face de la Basilique n'est-elle pas suffisante pour faire réfléchir les parents et ceux qui ont autorité pour garder le bon ordre dans notre ville ?

Il est pénible de constater combien, dans la terrible époque que nous traversons, un grand nombre s'abandonnent, chez nous, aux plaisirs et aux amusements de toute sorte. « C'est à voir de quelle façon un peuple s'amuse, disait récemment Sa Grandeur Mgr Roy, que l'on peut juger du degré de sa foi. »

Où est donc l'esprit de foi de tous nos habitués du théâtre, qui s'abandonnent sans frein à la passion du plaisir, à la folie du rire, pendant que des milliers et des milliers de foyers sont en deuil, pendant que les larmes ne cessent de couler des yeux de milliers et de milliers de mères de famille, et que tous les hommes de cœur sentent l'angoisse étreindre leur poitrine, devant les tableaux horribles que nous offre, tous les jours, cette guerre sans précédent dans les annales du monde ?

Avons-nous bien lu ces paroles profondément impressionnantes de Notre Très Saint Père le Pape, dans la lettre qu'il vient d'adresser au P. Becchi, directeur du *Rosaire perpétuel* en Italie : « La tristesse et la gravité de l'heure présente, dit Sa Sainteté Benoît XV, la croissante fragilité des esprits, la nécessité ressentie depuis trop longtemps déjà de ramener parmi les nations bouleversées le bienfait de la paix qu'elles ont perdu, Nous prouvent avec la clarté propre aux signes de Dieu, que des prières insistantes et incessantes conviennent aujourd'hui plus que jamais pour conjurer la divine clémence de concéder enfin une trêve compatissante au cours de la justice vengeresse. »

Encombrer les théâtres, courir à tous les plaisirs mondains, est-ce là un moyen d'obtenir de Dieu la trêve au cours de sa justice vengeresse que le Pape implore de la miséricorde divine ?

Nous le demandons aux parents : ne croyez-vous pas que le devoir de surveiller vos enfants, sur la fréquentation des théâtres et des réunions mondaines, vous incombe aujourd'hui plus gravement que jamais ? Et nous le demandons plus particulièrement aux mères de famille : convient-il, en cette année de larmes et de sang, de vous livrer vous et vos jeunes filles, aux divertissements, si souvent dangereux, des bals et de toutes les fêtes mondaines ? Ne vaudrait-il pas mieux, au contraire, supprimer, cette année, toute réjouissance mondaine, par respect pour l'auguste appel du Souverain Pontife à la pénitence et à la prière ?

En cette grave matière, c'est aux parents chrétiens à donner l'exemple, dans la famille et dans la société.

A.

## FAITS ET ŒUVRES

### « JOURNÉE » RÉGIONALE A SAINT-JOSEPH DE BEAUCE

Dimanche, le 14 novembre, se tenait, à Saint-Joseph, la première « journée » régionale que l'A. S. C. ait encore donnée dans le comté de Beauce.

La première des deux séances dont elle se composa eut lieu à deux heures et demie, devant un auditoire fort nombreux.

Sa Grandeur Mgr P.-Eug. Roy y parla des Comités Paroissiaux. Ces organismes sont, à l'heure où nous sommes, d'une nécessité pressante. Ils se composent de l'élite des paroissiens ; leur organisation est toute simple et leur efficacité, merveilleuse. Leur activité s'étend à toutes les œuvres qui peuvent glorifier Dieu, sauvegarder la foi et les mœurs des fidèles comme aussi à toutes celles qui apportent plus de bien-être et plus d'influence aux citoyens.

M. Adjutor Rivard, secrétaire général de l'A. S. C., expliqua ensuite quelle utilité présente et pour les paroisses et pour le Comité Central Permanent le Bulletin d'enquête — à supposer qu'on s'occupe de répondre aux questions qu'il pose — que l'A. S. C. envoie de temps à autre, à tous ses Comités paroissiaux. Ces Bulletins servent à renseigner sur la situation paroissiale. Et quoi de plus nécessaire à connaître pour ceux qui songent à organiser sur ce terrain la lutte ou bien l'action ?

M. Gustave Hamel, avocat, de Saint-Joseph, qui succéda à M. Rivard, parla des Bibliothèques paroissiales. Nous empruntons le résumé de son discours au correspondant de « l'Action Catholique » :

Le distingué conférencier parle du but de ces bibliothèques paroissiales, qui est de répondre à un besoin social ; de la puissance du livre pour le mal comme pour le bien ; de l'œuvre que peuvent accomplir les bibliothèques paroissiales ; des garanties qu'elles offrent ; des ouvrages qu'il faut lire ; des avantages de leur lecture ; des moyens à prendre pour organiser ou maintenir cette œuvre de grande nécessité.

M. Jules Dorion, directeur de « l'Action Catholique », dit brièvement, pour terminer cette première séance, les raisons d'être du journal catholique. C'est qu'aujourd'hui, tout le monde lit le journal ; et c'est donc l'esprit de tout le monde que celui-ci façonne petit à petit. Si on veut que l'esprit de tout le monde soit catholique, il faut le nourrir du journal à esprit catholique.

La séance du soir s'ouvrit par un magistral discours de M. l'avocat Pierre Bouffard sur « la part des laïques dans la lutte contre l'alcoolisme ».

L'alcool, dit l'orateur, s'étant répandu par les laïques qui, d'ailleurs, ont eu à en souffrir, il est de toute justice que ceux-ci se placent à côté du prêtre dans la lutte qu'on livre actuellement, à cet ennemi des corps, des âmes et de la société.

Quel doit donc être leur rôle ? Cela dépend de la situation de chacun. Il y a gouvernants et gouvernés. Le rôle du député, du législateur ne sera pas celui de l'électeur.

Le législateur doit pratiquer le précepte évangélique de l'amour du prochain. Il doit travailler à faire des heureux en ce monde et en l'autre. C'est sa fin. Pour l'atteindre, il doit, entre autres choses, créer une législation qui soit de nature à enrayer la circulation du poison alcool, à le faire disparaître.

L'orateur indique ce que les législateurs ont déjà fait pour améliorer la situation, pour moraliser la loi sur l'alcool. Mais il y a encore beaucoup à faire, continue-t-il. Et on compte sur l'électeur pour exiger du gouvernement, qu'il fasse, et sans tarder, tout son devoir.

Le gouvernement pour agir doit se sentir poussé et soutenu par les électeurs. Nous arrivons ainsi au rôle de l'électeur. Le gouvernement tâte souvent l'opinion publique. Quand il la sent hostile à une mesure il recule : il marche, s'il se sent poussé. C'est pourquoi, si l'électorat proclame son mépris de l'alcool, le législateur l'aura lui aussi. Un bon législateur suppose donc un bon électorat. Notre électorat, sans doute, n'est pas mauvais ; mais par oubli il s'est laissé souvent jeter par les partis en pâture à des hommes qui ne méritaient pas ses suffrages, qui n'avaient ni la conscience ni les mains propres. Nos choix n'ont donc pas toujours été bons, parce que nous n'y avons pas pensé, parce que l'or et l'alcool ou l'esprit de parti sont intervenus. Faisons mieux.

Il nous faut des groupes d'hommes dont la conscience ne soit pas sur le marché, qui soient unis à d'autres groupes d'hommes de même trempe. Dix hommes unis, qui savent véritablement ce qu'ils veulent révolutionnent une situation.

Qu'on ait de bonnes lois ; c'est bien ; mais encore faut-il les faire appliquer. L'orateur parle ici de la peur qu'on a de dénoncer les violateurs de la loi contre l'alcool. Il démontre que cette peur n'est qu'une lâcheté et qu'elle est opposée à la grande loi de l'amour du prochain. Puis il montre où mène cette lâcheté. Il dit alors quel est le rôle des Sociétés de tempérance dans la lutte présente.

Il démontre enfin l'obligation où chacun se trouve d'être un apôtre en œuvres, en exemples et en paroles contre l'alcool, l'obligation où les électeurs comme les autorités municipales et autres, sont de lutter contre ce poison.

Après lui parlèrent M. le Dr Jobin, qui traita de la question de l'alcoolisme au point de vue de la santé, et M. le notaire Oscar Hamel, président de l'Union Régionale de l'A. C. J. C. de Québec, qui expliqua le but et fit connaître l'organisation et les moyens d'action de l'A. C. J. C. ; mais le manque d'espace ne nous permet pas de donner même une courte analyse de leurs solides discours.

Et la journée se termina par une belle pièce d'éloquence où M. le curé Morissette dit toute sa joie de voir s'organiser le bataillon des apôtres laïques sur lequel l'Église fonde tant et de si belles espérances.

Et c'est ainsi que les bonnes idées se répandent à travers nos paroisses, si exposées aux vents qui charrient l'erreur.

Dieu fera qu'elles germent, qu'elles mûrissent et qu'elles prennent vie un jour, en œuvres véritables et durables.

#### SOIRÉE D'ACTION SOCIALE A L'ANGE-GARDIEN

Deux causeries, l'une sur l'apostolat laïque par M. l'abbé Max. Fortin, de l'A. S. C., l'autre sur les petites industries agricoles par M. Alphonse Désilets, agronome officiel de Montmorency et Charlevoix ; de la musique par MM. J.-E. Leclerc et A. Deschènes ; du chant par MM. Éloi Côté, Geo. Gravel, E. Cloutier, Paul Gravel et Jules Mathieu ; de la déclamation par M. Frs Laroche, voilà ce que comportait le programme de ce concert-causerie donné à L'Ange-Gardien, le dimanche 14 novembre, à l'occasion de l'inauguration de la salle publique dont on vient de terminer la construction.

Parce qu'il me faut être bref, je me contenterai de faire une analyse rapide des deux discours prononcés par M. l'abbé Fortin et M. Alphonse Désilets.

Il y a des gens, fait remarquer M. l'abbé Fortin, qui se surprennent fort qu'on leur parle d'apostolat laïque. Ils admettent qu'un prêtre s'efforce de faire le bien et d'empêcher le mal ; qu'il tâche à étendre le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ et à procurer le salut des âmes ; mais qu'un laïc ait de ces ambitions-là et qu'il s'essaie à les réaliser, parce qu'il estime que c'est son devoir, cela leur semble exagéré, intempestif, hors d'ordre.

Eh bien ! ces gens-là se trompent. Tout chrétien doit être un apôtre. On n'est pas pour rien enfant de Dieu, frère de Jésus-Christ, fils de l'Église. Ces relations diverses nous créent des devoirs dont personne ne peut nous exempter. M. l'abbé Fortin développe longuement cette thèse de la nécessité qu'il y a pour un catholique de travailler aux œuvres qui sont reconnues propres à étendre, dans le monde, le règne de Jésus-Christ, roi du ciel et de la terre. Il dit que cette collaboration du prêtre

et du fidèle s'impose plus que jamais, à l'heure présente, et qu'elle est devenue un besoin impérieux chez nous, où toutes les forces du mal livrent des combats acharnés à nos croyances, à nos institutions, à nos traditions nationales, à tout ce qui est notre force, notre sécurité et notre gloire.

Puis, il énumère les qualités que doit tâcher d'acquérir celui qui met la main aux œuvres d'apostolat.

Parce que M. l'abbé Fortin arrive du champ de bataille de Thetford et qu'il y a rencontré et combattu les organisateurs de la Fédération Américaine du Travail, toute sa conférence est illustrée de récits, de faits, d'exemples et de réflexions qui intéressent particulièrement l'auditoire d'ouvriers devant lesquels il parle. Nous croyons qu'il a donné, sur la lutte que l'A. S. C. vient de livrer, là-bas, à l'Internationale, ce qu'il est important d'en connaître pour se tenir en garde et se préparer à toute éventualité.

M. Alph. Désilets exhorte ensuite les cultivateurs de son district à s'occuper de certaines industries agricoles, qu'on néglige bien à tort, prétend-il, car, outre qu'elles donnent un excellent rendement, elles permettraient de garder dans nos campagnes toute une main-d'œuvre qui, ne trouvant pas à s'y employer, émigre nécessairement vers les villes. Il faut se rendre compte, en effet, que beaucoup de nos paroisses contiennent un nombre considérable de jeunes gens et de jeunes filles dont les parents ne sont pas des cultivateurs. Si on veut les garder au village, il ne suffit pas de leur chanter les beautés de la campagne ni, non plus, de leur faire voir les dangers auxquels ils seront exposés dans les villes, petites ou grandes ; il faut, pour la simple raison qu'ils ont besoin de travailler pour vivre, leur trouver de l'emploi dans leur paroisse natale. Et cela serait, si toutes les industries réalisables, à côté de l'industrie agricole et grâce à elle, se réalisaient. M. le conférencier en énumère quelques-unes et, pour finir, il souhaite que se forme un comité composé de cultivateurs progressifs et d'économistes avertis, qui étudient les différents milieux et fassent des suggestions.

L'organisation de cette soirée a été faite par M. Désilets. Tous les paroissiens de L'Ange-Gardien lui sauront gré d'avoir donné à la séance un cachet de jeunesse et d'avoir su mêler ensemble, selon d'harmonieuses proportions, l'agréable et l'utile.

#### LA TEMPÉRANCE A ST-APOLLINAIRE

A la fin d'une grande retraite prêchée à Saint-Apollinaire, du 24 au 31 octobre, par les Révds PP. Giroux et Denolf, C. SS. R., la Section locale de la Croix Noire a augmenté considérablement le nombre de ses membres.



« Ce fut vraiment un beau spectacle, écrit notre correspondant, de voir cette nouvelle armée de braves qui, après avoir donné leurs noms pour l'enrôlement, vinrent tour à tour s'agenouiller au pied des autels, promettre solennellement de ne jamais faire usage de boissons alcooliques, et baiser la Croix Noire, cette croix qui, source de mérite ici-bas, sera leur récompense là-haut.»

« Félicitations donc aux nouveaux tempérants de Saint-Apollinaire. Espérons qu'ils sauront être fidèles à leurs promesses, qu'ils continueront à donner le bon exemple et à marcher vaillamment dans le chemin de l'honneur et du devoir.»

#### LES PROGRÈS DE LA TEMPÉRANCE AU CANADA <sup>(1)</sup>

Il a été jugé utile que figurât — au début de cette dernière séance de notre « Journée des Oeuvres sociales catholiques », au diocèse de Québec, pour 1915, et dans laquelle nous devons traiter spécialement de la Tempérance — un rapide aperçu des progrès, vraiment remarquables, réalisés par la propagande antialcoolique en ces dernières années, et notamment depuis septembre 1910, date du premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec.

Puisque l'honneur m'est échu de tracer ce tableau, en vertu de mes fonctions officielles de secrétaire général du Conseil central de la Croix Noire, l'héritier direct et le continuateur du Congrès de 1910, vous voudrez bien pardonner à mon incompetence — et à la multiplicité des tâches où ne manque pas de m'absorber, au jour le jour, la direction simultanée de cinq Secrétariats divers — que je résume à un certain nombre de chiffres alignés, à côté de quelques brèves constatations, la page d'histoire antialcoolique que je dois vous soumettre.

Au demeurant, la statistique, même *sèche*, est suffisamment éloquente, lorsqu'il s'agit de souligner ce qui a été fait déjà, et de faire toucher du doigt ce qui reste à faire, en matière de conquêtes à opérer contre le roi-alcool. Les conclusions qui s'en dégagent tout naturellement sont plus expressives que toutes les considérations personnelles dont je m'ingénierais à les encadrer.

Bornons-nous donc à évoquer ici, de ce chef, quelques faits édifiants. Votre sagesse à tous, messieurs, saura bien en tirer les enseignements qui s'imposent.

Lorsque fut tenu, en 1910, le Premier Congrès de Tempérance de Québec, la campagne de tempérance dans notre diocèse,

<sup>(1)</sup> Travail lu à la Journée des Oeuvres de l'Action Sociale Catholique, le 18 novembre, à l'Université Laval, Québec.

et dans toute notre région de Québec, avait déjà à son actif de remarquables états de service. Tout d'abord inaugurée en notre diocèse, il y a environ deux tiers de siècle, cette opportune propagande de salubrité physique et morale avait, dès lors, accompli des merveilles chez nous et autour de nous, dans toute la province civile de Québec. Il en subsistait des traces profondes—au milieu des misères de l'alcoolisme renaissant, et bien que la croisade initiale eût cessé de fleurir, depuis bon nombre d'années— lorsqu'en 1905, à un demi-siècle et plus des jours héroïques où les anciens apôtres canadiens-français de la tempérance avaient osé, de toute la force de leurs convictions de pasteurs et de toute l'énergie de leur éloquence enflammée, porter les premiers coups au monstre alcoolique, lorsqu'en 1905, dis-je, la sollicitude éclairée de notre bien-aimé Cardinal Archevêque confia au zèle et à la vaillance d'un digne successeur de ces grands pionniers de la tempérance, M. l'abbé Paul-Eugène Roy (depuis mai 1908, Sa Grandeur Monseigneur Roy), le soin de faire revivre la croisade salutaire, d'en multiplier les fruits d'en affermir les résultats.

L'œuvre était en bonnes mains. Sous l'énergique direction d'un aussi valeureux chef d'équipe, et les collaborateurs de plus en plus nombreux que son exemple entraîna, elle n'a cessé de grandir, de se développer, depuis, jusqu'aux temps actuels, où l'on peut entrevoir son triomphe complet.

Le Congrès de 1910, résultante nouvelle des travaux, des luttes et des démarches de Mgr Roy, ainsi que de ses coopérateurs, devait tout simplement consacrer, en l'illustrant de façon frappante, l'existence du progrès en marche vers un régime de tempérance remplaçant, dans tous les milieux franco-catholiques, la pénible décadence de toute une race dans l'abrutissement alcoolique quasi systématisé ; et de ce progrès, déjà indiscutable, assurer la permanence en disciplinant l'effort. C'est là ce qui s'est fait.

Dès le Congrès de 1910, donc, notre toujours regretté rapporteur de la commission d'Économie sociale, le vaillant et généreux feu l'abbé Stanislas-Alfred Lortie, constatait et nous révélait de sensibles améliorations, du meilleur augure pour l'avenir, en nous fournissant l'analyse des réponses au questionnaire de l'enquête sociale et économique organisée dans notre diocèse, à l'occasion du Congrès.

Entre 1905 et 1910, le nombre des débits licenciés (brevetés) de boissons alcooliques, dans le diocèse de Québec avait déjà diminué de 85. La ville de Québec avait abaissé de 150 à 100 le chiffre de ces foyers de pestilence. Elle a fait davantage, depuis, en attendant qu'elle en vienne à faire tout à fait mieux. Lévis n'avait plus que six buvettes, au lieu de 11. Mais combien plus nette encore ne se montre-t-elle pas aujourd'hui ! . . .

La ville de Montmagny avait déjà fermé toutes ses 7 buvettes de 1905 ; Beauceville avait fait de même, en fermant ses 3 buvettes ; le comté de Lévis, ses 5 ; le comté de Montmagny, ses 4 ; le comté de Mégantic, ses cinq buvettes. Et ainsi de suite, par tout le diocèse, le nombre de ces malencontreux établissements était tombé, en cinq ans, de 202 à 117.

Les augures étaient favorables : surtout, si l'on tient compte que, dans la même période de temps, le nombre des marchands détaillants de boissons alcooliques, dans le diocèse, avait aussi diminué de 24, s'abaissant de 145 à 121.

Or, les augures ne nous ont pas trompés. Au cours du dernier cycle de cinq années (1910-1915), depuis que le Congrès de Tempérance de Québec est venu marquer d'une pierre blanche l'évolution bienfaisante de la croisade contre l'alcool, et qu'il a fièrement continué l'œuvre, accentué les conquêtes — en se survivant dans le Conseil central de la Croix Noire, fondé par lui et les 150 Conseils locaux C. N., déjà établis par le Conseil Central : le tout ensemble formant l'Association diocésaine de Tempérance, au diocèse de Québec — la situation n'a cessé de s'améliorer, jusqu'à inspirer le légitime espoir que le commerce (*reconnu et breveté*) de l'alcool sera peut-être, avant bien des mois, devenu une chose du passé dans tout le diocèse de Québec.

Pour justifier cette espérance, qu'il me soit permis de souligner, en passant, un fait unique mais bien instructif. Alors qu'en 1910 encore, et malgré tous les notables avantages déjà remportés contre l'emprise alcoolique, notre seul diocèse avait à déplorer l'existence de 238 buvettes ou magasins d'alcool, répartis entre dix cités, villes ou comtés, aujourd'hui, *des limites ouest du diocèse de Québec* : de Saint-Casimir au nord, et Saint-Jean des Chaillons, au sud, *jusqu'au golfe et à l'océan* (les diocèses de Rimouski et de Chicoutimi inclus, par conséquent), il n'y a plus que la cité de Québec où l'on trouve encore une centaine de débits permanents d'alcool, buvettes ou épiceries, et au Kent House (Montmorency), une buvette !

N'y a-t-il pas là de quoi se promettre que l'épuration pourrait bien devenir complète, avant longtemps ? . . .

Ce qui indique avec plus de force encore, ce qui nous y mène infailliblement, c'est la généralisation heureuse de la propagande antialcoolique en dehors de notre diocèse, par toute la province civile de Québec, dans le Canada en général, et dans le monde entier, pourrait-on dire avec justesse. C'est le fait consolant que l'antialcoolisme devient partout « à la mode », alors que l'alcoolisme, hélas ! l'a été bien trop longtemps.

Le diocèse de Québec s'est assuré l'honneur de donner le bon exemple et de tracer la voie, d'abord bien épineuse, aujourd'hui plus facile. Nous avons la consolation de voir les autres

diocèses français, et les diverses sections du pays, emboîter le pas et rivaliser d'ardeur.

Après Rimouski et Chicoutimi, successivement conquises à la bonne cause, c'était Saint-Hyacinthe, en 1913, tenant son premier congrès diocésain et fondant son Comité particulier de Tempérance. C'est le nouveau diocèse de Mont-Laurier, qui a fait la même chose, il n'y a que quelques semaines. C'est la ville de Montréal, tenant une intéressante exposition antialcoolique, il y a quelque temps, et dont la Ligue Antialcoolique — redoublant de zèle, depuis cinq ans, et devenue une digne émule de notre propre Ligue Antialcoolique de Québec, si dévouée toujours et souvent efficace — a mené une propagande active, qui a déjà diminué sensiblement le nombre des buvettes, à Montréal, et se promet de plus importantes réalisations encore.

Ce sont les comtés du dehors, votant, l'un après l'autre, le régime de prohibition de l'alcool : Bagot, Yamaska, Témiscamingue, Brome, Stanstead ; demain, Compton, etc. Ce sont les municipalités les plus importantes de la province de Québec — en dehors de Montréal et de Québec — faisant la même chose, à tour de rôle : après Rimouski et Chicoutimi, Fraserville, La Tuque, puis Lévis et Lachine : demain, Les Trois-Rivières, Sorel, Louiseville, sans compter un nombre remarquable de municipalités rurales de moindre importance, qui préparent activement le grand assaut contre le trône du roi-alcool, à l'heure où nous en délibérons. Je pourrais nommer ici Rawdon (Joliette), Lac-à-la-Tortue (Trois-Rivières) et vingt autres endroits, d'où l'on vient de nous réclamer — *pour service actif* — l'excellent « Directoire pour la lutte contre les débits de boisson alcoolique », préparé, il y a déjà quatre ans, par les soins du Conseil central de la Croix Noire.

Que si nous franchissons les limites de la province de Québec, nous admirons, en Nouvelle-Angleterre, la magnifique campagne de tempérance que mènent les Cercles Jeanne d'Arc (antialcooliques), fondés par le R. P. Jacquemet, O. P., de Fall-River, Mass, et qui se multiplient à vue d'œil.

Nous nous réjouissons de voir la province d'Ontario, si longtemps réfractaire à la lutte antialcoolique systématique — au point de consoler notre vieux Québec de certaines négligences longtemps déplorées — amorcer enfin la bataille sérieuse, en ordonnant la fermeture, à 8 heures du soir, de toutes ses buvettes. Nous applaudissons au succès des tempérants de la Saskatchewan et de l'Alberta, qui ont réussi à faire triompher dans leurs provinces, depuis un an, le régime de leur préférence. Nous saluons, avec bonheur, le même triomphe qui vient de se produire à Terre-neuve, après avoir souri également à l'Île-du-Prince-Édouard. Nous nous persuadons aisément que la lutte déjà engagée, au

Manitoba et en Colombie Anglaise, dans le même but, obtiendra infailliblement un résultat identique ; et les tempérants du Canada tout entier l'appellent de leurs vœux très sincères.

D'ailleurs, l'exemple part de haut, quand l'on réfléchit que les grandes Puissances mondiales : France, Angleterre, Russie, sentant le besoin de ramasser toutes leurs énergies, pour le conflit sanglant où se jouent présentement leurs destinées, n'ont pas trouvé de mesure plus urgente à décréter que le bannissement du destructeur alcool, et qu'elles s'accordent toutes à trouver dans l'abolition de cette tyrannie dégradante un singulier bienfait. Nous ne saurions, non plus, perdre de vue le très précieux encouragement apporté à la cause de l'antialcoolisme par le Souverain Pontife, lui-même, la suprême autorité religieuse qui soit sur terre. Il y a moins de deux ans, lorsque se tint, à Rome, le Congrès de la Ligue Antialcoolique Internationale des Catholiques, le bon et doux Pie X, de vénérée mémoire, voulut l'honorer d'une audience particulière, où il lui exprima toute sa paternelle complaisance, ses charitables avis et ses directions pastorales. Il mit ensuite le couronnement à cette heureuse intervention en enrichissant d'abondantes indulgences la pratique et la propagande de la vertu de tempérance.

En vérité, messieurs, de tous ces faits groupés à la hâte — et je demande pardon à votre bienveillance d'oser vous les présenter ainsi — il nous est bien loisible de conclure que les plus mauvais jours alcooliques sont finis ; que la « lutte pour la tempérance » est désormais à *la mode*, et que nous n'avons qu'à le vouloir sincèrement, avec la grâce du Bon Dieu, pour que notre cher pays canadien soit définitivement délivré bien vite de l'une des pires abjections, de l'un des plus redoutables fléaux qui aient, jusqu'ici, menacé sa prospérité, son bonheur, sa bonne renommée.

AMÉDÉE DENAULT

#### NOUVEAU COMITÉ PAROISSIAL DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Le Secrétariat des Oeuvres de l'Action Sociale Catholique a eu le plaisir d'enregistrer, ces jours derniers, la fondation d'un comité paroissial à Saint-Joseph de Beauce.

On se rappelle que dimanche, le 14 novembre, la belle paroisse de Saint-Joseph de Beauce accueillait avec joie les missionnaires, ecclésiastiques et laïques, de l'Action Sociale Catholique, parmi lesquels la paroisse comptait elle-même quelques-uns de ses fils les plus distingués, et assistait, à peu près tout entière, à la Journée régionale des Oeuvres Catholiques, tenue, ce jour-là, dans l'église, sous la direction de Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie.

La « Journée » de Saint-Joseph de Beauce a commencé à porter ses fruits, et, grâce aux soins diligents de M. l'abbé Alfred Morisset, curé de Saint-Joseph, et à la bonne volonté des hommes d'œuvres de sa paroisse, voici qu'un comité paroissial vient de se fonder, avec, pour mission, comme tous les comités paroissiaux, du reste, de seconder les efforts du pasteur dans toutes ses entreprises d'action sociale catholique : tempérance, presse, etc.

Le Comité paroissial de Saint-Joseph de Beauce est ainsi constitué :

Président, M. Auguste Pacaud, avocat ; 1er vice-président, M. Evangéliste Gagné, cultivateur ; 2e vice-président, M. Pierre Bouffard, avocat ; secrétaire, M. Louis Morin, avocat ; trésorier, M. Valère Gosselin, notaire. Conseillers : M. le docteur E. Lessard, MM. Majorique Cliche, cultivateur, Gustave Hamel, avocat, Joseph Maheu, cultivateur, Jules Vézina, courtier, Alfred Roy, cultivateur, Arthur Poulin, marchand, Auguste Poulin, cultivateur, Edmond Lessard, fromager.

La composition de ce comité paroissial, où sont représentées toutes les professions et qui groupe autour du curé, pour en faire une force catholique compacte et une troupe d'élite, les citoyens les plus distingués de la belle et grande paroisse de Saint-Joseph de Beauce, est l'une des plus sûres garanties des succès d'apostolat catholique qu'on est en droit d'attendre d'un pareil comité.

Tout de suite, les membres du comité paroissial de Saint-Joseph de Beauce se sont mis à l'œuvre pour faire du recrutement en faveur de la Société Saint-Vincent de Paul de la paroisse.

#### LE RÈGNE SOCIAL DU SACRÉ-CŒUR À SAINT-JUSTIN

Il se fait de la bonne action catholique, à Saint-Justin de Maskinongé, diocèse des Trois-Rivières. Sous l'impulsion bien apostolique de Mgr Gérin, tout un travail s'opère qui met de la joie dans les cœurs et du bonheur dans les familles.

Tout récemment encore, à l'occasion des Quarante-Heures, Mgr le Curé avait invité un apôtre du Sacré-Cœur, le R. P. Lelièvre, à profiter de l'exposition solennelle du Très Saint Sacrement pour venir prêcher la dévotion au Sacré-Cœur aux fidèles de Saint-Justin.

Ce furent trois jours de prière ardente et universelle ; la vie paroissiale se concentra au pied du trône du Roi des rois ; pendant la dernière soirée, plus de cinq cents hommes veillèrent de 7.30 du soir jusqu'à une heure du matin, mêlant les cantiques à la prière et à la méditation ; à minuit, tous reçurent la sainte communion et, pour couronner leur silencieuse action de grâces, acclamèrent le Sacré-Cœur de Jésus présent dans l'ostensoir et

lui firent leurs promesses de mieux vivre, et d'être fidèles à leurs résolutions de persévérance. Le lendemain, toute la paroisse se consacrait au Sacré-Cœur.

C'était le prélude d'un événement qu'on pouvait attendre comme une récompense divine, pour la bonne volonté déployée par tous et comme l'heureux fruit des enseignements tombés du haut de la chaire de vérité.

Le 3 novembre, en effet, Saint-Justin optait pour la prohibition, par un vote de 155 contre 1.

Le troisième événement, qui suivit de près les deux autres, fut la bénédiction d'une statue érigée sur la place de l'église, en l'honneur du Sacré-Cœur. Cette bénédiction eut lieu le soir du 14 novembre, et fut faite par M. l'abbé Lafèche, curé de Saint-Paulin.

A cette occasion, le R. P. Lelièvre, M. le docteur Coulombe et M. l'abbé Joseph Gélinas prirent, tour à tour, la parole pour féliciter la paroisse de ses heureuses initiatives sociales et religieuses, et pour l'encourager à poursuivre le cours de ses progrès édifiants.

Souhaitons que l'exemple de Saint-Justin, s'ajoutant à tant d'autres, amène au Sacré-Cœur toutes nos belles paroisses, où l'esprit de foi prédispose si bien les âmes à recevoir avec joie la belle et salutaire doctrine de la royauté du Sacré-Cœur de Jésus.

#### LA PROHIBITION AUX TROIS-RIVIÈRES

La campagne entreprise pour l'établissement, aux Trois-Rivières, du régime prohibant la vente des liqueurs enivrantes s'est terminée samedi, le 4 décembre, par une des plus brillantes victoires que les chefs et les soldats de la tempérance aient encore remportées chez nous, contre les forces tenaces de toutes les espèces de gens qui vivent, s'alimentent, s'abreuvent et profitent de l'alcool.

Et l'on sait déjà, du reste, que cette victoire a été chaudement disputée.

De part et d'autre, on a fait donner toutes les forces disponibles : le scrutin, qui a duré trois jours et demi, a amené au bureau de votation la presque totalité des électeurs inscrits, même les femmes, au grand scandale — inexplicable — de certaines feuilles antiprohibitionnistes ; et si la disparition des débits d'alcool des Trois-Rivières a été votée par une majorité de 461 voix, personne ne pourra prétendre, cette fois-ci, que c'est dû à l'abstention des adversaires du mouvement de Tempérance.

Ce n'est pas faute, non plus, d'avoir remué terre et enfer, si les antiprohibitionnistes viennent de subir, dans la ville des Trois-Rivières, un nouvel échec qui rend encore moins étendu le champ, déjà si limité, de leurs néfastes opérations.

De vulgaires politiciens de là-bas — et Dieu en sait le nombre — ont fait de multiples efforts, en partie couronnés de succès, pour amener sous les drapeaux de l'armée du flacon leurs troupes de protégés et de partisans.

Naturellement, les appels à la discipline du parti ont été, du moins en public, plutôt prudents et discrets ; des personnages officiels ont même juré leurs grands dieux que le point en litige ne les concernait pas autrement que comme contribuables municipaux, et que la question ne devait pas être étudiée ou jugée du point de vue politique ; mais ces déclarations ont reçu des allées et venues, et des faits et gestes de ces mêmes hommes, un démenti tellement visible que personne ne s'y est trompé aux Trois-Rivières, pas plus, du reste, qu'à Québec ou à Montréal. D'ailleurs, le ton des journaux à la solde ou à la dévotion des politiciens qui se remuaient, là-bas, chacun selon sa petite habileté et sa plus ou moins grande hypocrisie, ne laisse aucun doute sur le mot d'ordre jeté parmi les « intelligents » électeurs, dont on avait espéré qu'ils se rallieraient comme un seul homme, derrière les chefs auxquels les attachaient des liens... dont plusieurs, heureusement, sont maintenant rompus pour toujours. Et voilà ce que l'on gagne à vouloir enchaîner la volonté des citoyens d'une ville aux caprices ou aux intérêts des chefs et des sous-chefs de clans et de coteries politiques.

Bien à couvert sous l'influence que l'on croyait prépondérante des vieux roués de la politique, s'étaient massées les troupes plus lourdes des fabricants et des vendeurs d'alcool. Chacun donne ce qu'il a : à défaut de courage, ce monde-là dispose de beaucoup d'argent et de boisson en tonneaux. Cette amorce a bien suffi pour gagner tous les ivrognes ; elle a été impuissante à en attirer d'autres. Somme toute, grosse dépense et piètres résultats.

Il faudra écrire toute l'histoire de la lutte qui s'est achevée, le 4 décembre, aux Trois-Rivières. Elle contiendra le chapitre des menaces insensées, de l'intimidation et du chantage parfait ;



celui des « télégraphes » et des morts qui votent contre la prohibition ; celui de la tenue peu régulière d'un bureau de votation, qui doit, d'après la loi, toujours être public et d'accès facile pour tous les électeurs municipaux, et qui n'a été ouvert qu'à un nombre extrêmement petit de témoins, alors que la grande salle de l'hôtel-de-ville était louée à un propriétaire de buvette et à ses amis.

Elle relatera, cette histoire, la publication de nouvelles tendancieuses dans de grands et petits journaux, alors que se donnait le vote ; elle enrégistrera des dénégations de faits dont les yeux de tous pouvaient constater l'existence ; elle racontera comment d'autres journaux ont empêché, en faisant connaître ce qui se préparait en sous-main, certaines manœuvres frauduleuses, machinées entre deux verres de « gin » ; surtout, elle signalera que ce sont les mêmes mensonges de toujours et les mêmes sophismes, cent fois réfutés, dont les partisans de l'alcool ont fait, aux Trois-Rivières, une copieuse réédition, sous forme de discours, de circulaires et d'articles à l'air savant ou philosophe.

Ce qui étonnera davantage les lecteurs de cette campagne historique, ce sera d'apprendre que des gens dont la science catéchistique n'a jamais passé pour être prodigieuse, ont fait montre d'un superbe étalage d'ignorance philosophique et théologique, en essayant de démontrer aux évêques et aux prêtres que la question d'établir ou de ne pas établir la prohibition n'est pas une question de morale, mais simplement un problème économique, où le clergé n'a rien à voir, parce qu'il n'y voit rien !

Heureusement, ces pages seront suivies, dans l'histoire à faire, de certaines autres qui contiendront des récits un peu plus intéressants.

On y verra, une fois de plus, que la lutte contre l'alcool est une lutte contre le démon et que, pour vaincre, en pareil cas, il faut, avec le ministère des prêtres, le concours des laïques soucieux d'empêcher que le mal se fasse et d'aider à l'œuvre du bien. Il y faut, on s'en rendra compte une fois de plus, à côté des hommes et des femmes qui bataillent, les hommes et les femmes qui prient... et quand tout cela se trouve ensemble, infailliblement, Dieu donne la victoire.

Grâces, donc, à Dieu tout-puissant, qui a fait triompher les efforts et le zèle des bons, et félicitations chaleureuses aux chefs clairvoyants et vaillants qui ont mené des soldats courageux au succès final, si encourageant et si plein de promesses qu'on en tremble déjà . . . , à Québec et à Montréal.

Il n'y a rien de beau comme les lendemains de victoires, quand on peut y faire entendre le clairon qui sonne une nouvelle charge, après laquelle il n'y aura plus de combats à livrer, parce qu'il n'y aura plus d'ennemis à combattre.

AUBERT DU LAC.

### LES DÉFUNTS DE LA CROIX NOIRE

On recommande aux prières de tous les associés de la Société diocésaine de Tempérance de la Croix Noire — selon les dispositions de l'article 19 des Règlements :

*Collège de Sainte-Anne de la Pocatière* : Louis-Philippe LÉVESQUE, 16 ans, 17 novembre, 1915. — *Saint-Léon de Standon* : Clairina JACQUES ; Jean FELDAND ; Dame Nap. TANGUAY (Marie Dallaire).

# L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3105.

---

## LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.

---

**Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;**—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous. Relié, percaline, \$1.00 l'unité, \$1.25 par la poste

**Statuts et Règlements** de la Société de Tempérance de la Croix Noire, diocèse de Québec: 5 sous l'unité; \$3.00 le cent. Édition anglaise, au même prix.

**Catalogue de l'Exposition Antialcoolique** du Premier Congrès de Tempérance de Québec: *tirage à part* du catalogue des publications et autres objets relatifs à la lutte antialcoolique dans le monde entier, jusqu'à date. Une forte brochure, grand in-octavo, de 100 pages, très intéressante pour les amis de l'antialcoolisme et tous les bibliophiles. L'unité, 10 sous; à la douzaine, \$1.00; au cent, \$7.00.

**Vœux du Congrès.**—*Tirage à part* du chapitre essentiel du Compte rendu du Premier Congrès de Tempérance de Québec. Résumé des travaux et revendications du congrès; programme d'action antialcoolique. L'unité, 5 sous; 50 sous la douzaine; au cent, \$3.00.

**L'Alcoolisme.**—Extrait du troisième volume des *Elementa Philosophiæ Christianæ*, de feu l'abbé S.-A. Lortie, professeur de Théologie, à l'Université Laval de Québec. L'unité, 5 sous; la douz. 40 sous; au cent, \$2.00.

**Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.**—Prohibition—Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 sous.

**Petite croix noire**, émaillée, liserée d'argent, insigne officiel de la Société de Tempérance de la Croix Noire. L'unité, 17 sous; à la douzaine, \$2.00; au cent, \$15.00.

**Un Grand Politique Catholique :** Carl Lueger, bourgmestre de Vienne par Liber: une noble carrière offerte en exemple à tous ceux qui veulent « vivre leurs convictions de catholiques », dans la vie publique. Tract des « Lectures sociales populaires »—série à cinq sous,—éditions de l'Action Sociale Catholique: 5 sous l'unité, 40 sous la douzaine, \$3.00 le cent.

**LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC.— Suite**

**La lutte antialcoolique et les brasseurs :** Réponses victorieuses aux prétentions des brasseurs de la province de Québec en faveur de la bière comme breuvage antialcoolique (?...). Tract des « Lectures sociales populaires » — série à dix sous — éditions de l'Action Sociale Catholique : 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine, \$6.50 le cent.

**L'influence indue :** Analyse-critique d'un cas bien étrange de libéralisme doctrinaire en matière de jurisprudence. Tract des « Lectures sociales populaires » série à quinze sous — éditions de l'Action Sociale Catholique : 15 sous l'unité ; \$1.50 la douzaine ; \$10.00 le cent. Par suite de l'offrande d'un généreux donateur, ce dernier tract est maintenant cédé à 5 sous l'exemplaire ; 50 sous la douzaine. Les frais de poste sont à la charge de l'acheteur ; mais le service des colis postaux diminue considérablement ces frais.

**Lettre pastorale de Son Éminence le Cardinal Bégin,** à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de son sacerdoce : « testament spirituel » d'un père à ses enfants ; directions et conseils des plus précieux. Tirage spécial avec portrait. Éditions de l'Action Sociale Catholique : 5 sous l'unité ; 50 sous la douzaine ; \$4.00 le cent.

**L'Action Sociale Catholique :** Statuts et règlements. Prix, 5 sous.

**L'Église Catholique au Canada,** par le T. R. Père ALEXIS, Capucin. Dernière édition de 1914.—10 sous l'unité, \$1.00 la doz., \$10.00 le cent.

**La question juive.** — Quelques observations sur la question du meurtre rituel ; Tract à 10 sous des Lectures sociales populaires ; \$1.00 la douzaine.

**Prières et Cérémonies d'un Jubilé de Mariage :** 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine, franco.

**Chez nous,** par M. Adjutor Rivard : délicieuse série de douze contes canadiens du terroir : 25 sous l'unité (30 sous, franc, par la poste) ; \$2.00 la doz. et \$15. le cent, frais d'envoi à la charge de l'acquéreur.

**ABONNEMENTS**

**L'Action Catholique.** Le grand organe canadien-français de défense religieuse. Edition quotidienne : 12 mois, \$3.00 ; 8 mois, \$2.00 ; 4 mois, \$1.00.

**Edition hebdomadaire :** 1 an, \$1.00.

**La Semaine Religieuse de Québec** et *Bulletin des Œuvres de l'Action Sociale Catholique* : Revue hebdomadaire de doctrine et d'informations religieuses, Prix : 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les États-Unis et l'Union postale, \$1.50. — Payable d'avance.

**Le Croisé.** — Bulletin mensuel d'action sociale catholique, et organe de la Croix Noire. Prix : 1 an, 50 sous.

---

— Toute commande doit être adressée au Secrétariat des œuvres de l'A. S. C., 101, rue Sainte-Anne, Québec.